



LOI BLANQUER SUR « L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE » ? **UNE REGRESSION SANS PRECEDENT DE NOS METIERS !**

DECRYPTAGE

Article 1 : Le droit de se taire

- ⇒ Remise en cause de la liberté d'expression des personnels au nom de « l'exemplarité » des fonctionnaires
- ⇒ Drapeaux et extraits de la Marseillaise dans toutes les classes

Articles 2 à 4 bis : Des sous pour les maternelles privées

- ⇒ Scolarité obligatoire dès 3 ans. 98 % des enfants de cet âge sont déjà scolarisés mais, maintenant, les maternelles privées devront obligatoirement être financées.

Article 6 : Des établissements pour l'élite...

- ⇒ Des établissements pour les élèves bilingues ? c'est toujours moins de mixité sociale ! et des établissements financés en partie sur des fonds privés, qui peuvent déroger à l'organisation pédagogique

Article 6 quater : ... et des établissements pour les défavorisés

- ⇒ Les établissements des savoirs fondamentaux ... des regroupes d'écoles avec les collègues ... à nous les compléments de services inter-degrés, les regroupements de niveaux et la bivalence

Article 9 : Parce que l'on n'est jamais mieux évalué que par soi-même

- ⇒ Le CNESCO indépendant est remplacé par un « conseil d'évaluation de l'école » ... JM Blanquer est décidé de confier l'évaluation de sa propre réussite à ... lui-même !

Article 14 : Pourquoi payer un salaire de prof quand on peut payer un salaire d'AED ?

- ⇒ Des AED recrutés en L2 pour progressivement assurer des remplacements en interne à moindre coût

Article 18 bis : Les CA c'est quand même pénible

- ⇒ Diminution des prérogatives du conseil d'administration au profit de la commission permanente où les personnels sont moins représentés par rapport à l'administration.

Projets Blanquer :

Demain, notre métier va changer, c'est aujourd'hui qu'il faut agir !

GREVE LE 9 MAI ET MANIFESTATION NATIONALE A PARIS LE 18 MAI

Informations et Inscriptions pour départ en TGV- sur notre site – www.lyon.snes.edu